



# L'INFO-MUNICIPALE

PUBLICATION MUNICIPALE DE LAC-BOUCHETTE

Volume 11, numéro 3

12 mars 2026

## Bingo des Fermières

Le dimanche **15 mars** à 12 h 30 pour l'ouverture des portes et à 13 h pour le début du Bingo.

## Invitation à la journée du printemps de la Fadoq

**C'est le dimanche 22 mars au Centre communautaire de Lac-Bouchette!**

10 h 30 Ouverture des portes  
11 h 30 Dîner: gratuit pour les membres réguliers de la FADOQ Les Joyeux du Lac et les membres affinité, pour les non-membres, une contribution de 10\$ sera demandée. Obligatoire de réserver avant le mardi 17 mars.

**Activités:** Cartes: Beu et Poule, jeux de société Coût: 5\$

12 h 30 Inscription  
13 h 00 Début des activités

**Pour inscription communiquez avec:**

Mme Marjolaine Lavoie ..... 418 348-9187

Mme Nathalie Savard..... 418 618-7964

## Activité jeux de société

Organisée par la Bibliothèque et la Fadoq : bienvenue à tous!

Quand ? Le mardi **24 mars**, 13 h

Où ? Salle de la Fadoq

Prix: 5\$ payable à l'entrée

## Vente de livres à la bibliothèque

On fait du ménage à la bibliothèque! Faut faire de la place pour les nouveautés. Nous avons, romans, des séries, bandes dessinées, livres d'histoire pour enfants et des livres pour les jeunes. Faut que ça sorte!

Passez nous voir les lundis de 9 h à 14 h ou les mardis de 18 h à 19 h 30.

Format poche: 0,25\$ Autres formats: 0,50\$ 10 livres pour 3,00\$

## Vente du mois de mars à la Friperie

Sac à 5\$: Tout doit sortir... et entrer dans un sac!

## Vente de lapins en chocolat Jako

La Maison des jeunes en collaboration avec les Chevaliers de Colomb vous offre le chocolat Jako à 10 \$. Tous les profits serviront à financer les activités, projets et sorties des jeunes de la MDJ. Vous voulez le vôtre? Suffit de vous rendre au local de la MDJ pour vous le procurer.

## 7 à 9 danse en ligne

**Le samedi 18 avril** dès 19 h: soirée fermeture des cours de danse. Viens pratiquer tes danses: les nouvelles comme les anciennes enseignées par Karine. Tu peux venir juste pour écouter la musique et fraterniser! Bienvenue à tous... et c'est gratuit. Bar ouvert.

## AGA 2026 - Sentier Ouatichouan

À tous ceux et celles qui se sentent interpellés par la mission du Sentier Ouatichouan,

C'est avec un immense plaisir que nous vous invitons à l'assemblée générale annuelle des membres de la Corporation de gestion du Sentier pédestre Ouatichouan, qui se tiendra le mardi **14 avril 2026**, à compter de 19 heures, au pavillon d'accueil du Village historique de Val-Jalbert.

Les sujets inscrits à l'ordre du jour de cette assemblée générale annuelle sont :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès verbal de l'assemblée générale annuelle du 29 avril 2025
4. Rapport de la présidente
5. Présentation des états financiers
6. Choix de la firme comptable
7. Modification aux Règlements généraux
8. Adoption des actes des administrateurs pour l'année 2026
9. Élection des administrateurs au conseil d'administration
10. Sujets divers
11. Levée de l'assemblée

Nous serions évidemment très heureux si vous acceptiez de contribuer à l'essor du Sentier en vous joignant au conseil d'administration. Si le défi vous intéresse, nous vous invitons à vous rendre sur notre site Web au : [sentierouatichouan.com](http://sentierouatichouan.com), afin de confirmer votre adhésion comme membre en vous procurant votre carte annuelle 2026, à compléter le bulletin de mise en candidature ci-joint et à nous l'acheminer selon les indications qui s'y trouvent.

## Avis public d'entrée en vigueur, règlement n° 26-17

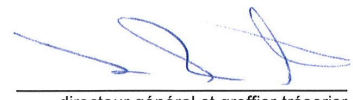
Avis public est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Bouchette que lors de la séance régulière du 2 mars 2026, la Municipalité de Lac-Bouchette a adopté le règlement n° 26-17 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux de la Municipalité de Lac-Bouchette.

Le règlement n° 26-17 vise à ce que la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation soit assujettie et conditionnelle à la conclusion préalable d'une entente entre le requérant et la Municipalité portant sur la réalisation de travaux municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux.

QUE le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité de Lac-Bouchette ainsi qu'aux heures normales de bureau au 297, rue Principale à Lac-Bouchette;

QUE le règlement est entré en vigueur le 2 mars 2026.

DONNÉ à Lac-Bouchette, ce 10<sup>e</sup> jour de mars deux mille vingt-six.



directeur général et greffier-trésorier